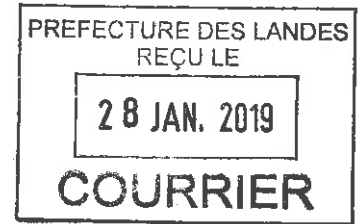


Délibération n° 04-2019



Nombre de membres du Conseil d Administration en exercice : 17
Nombre de membres du Conseil d Administration présents: 11
Nombre de votants : 12
Date de la convocation : 11 décembre 2018

Président : Charles DAYOT,

Présents :

M.Charles DAYOT, Mme Eliane DARTEYRON, M. Jean-Marie ESQUIE, Mme Véronique GLEYZE, M. Pierre MALLET, M. Eric MEZRICH, Mme Delphine SALEMBIER, Mme Françoise DUBERGEY, M. Pierre-Matthieu KAHN, M. Serge TAUZIET, Mme Véronique BELIOT-FOY.

Absents excusés :

M.David BASLE
Mme Chantal DAVIDSON
Mme Catherine DUPOUY
M. Nicolas TACHON
M. Renaud LAGRAVE
Mme Rachel DURQUETY

Pouvoirs:

Mme Chantal DAVIDSON, absente, donne pouvoir à Madame Eliane DARTEYRON

Secrétaire de séance :

Mme Delphine SALEMBIER

Objet: Demande d'appellation « conventionnée d'intérêt national » mention «Art et territoire» pour le Théâtre de Gascogne.

Rapporteur: Charles DAYOT

Note de synthèse et projet de délibération:

Le processus de conventionnement du Théâtre de Gascogne engagé en 2016 se poursuit et va aboutir en 2019 à l'obtention du label «Scène conventionnée d'intérêt national» mention Art et territoire.

Le 30 novembre 2018, s'est tenue une réunion qui regroupait tous les représentants de la DRAC Nouvelle-Aquitaine, du Conseil Régional de la Nouvelle-Aquitaine, du conseil départemental des Landes et de Mont de Marsan Agglomération.

Lors de cette réunion le directeur du Théâtre de Gascogne a présenté le projet artistique et culturel du Théâtre de Gascogne 2019-2022, et qui doit amener, dans le 1er semestre 2019, après finalisation de tous les accords et attendus de chacun des partenaires, à la signature d'une convention pluriannuelle d'objectifs.

Le projet artistique et culturel (en annexe) pour 2019-2022 est présenté au Conseil d'Administration, qui est invité à le valider et à autoriser la sollicitation auprès du Préfet de Région d'un dossier de demande d'appellation « Scène conventionnée d'intérêt national » mention « Art et Territoire ». L'attribution de l'appellation donne lieu à la signature d'une convention pluriannuelle d'objectifs entre la structure bénéficiaire de l'appellation, le Préfet de Région et les collectivités partenaires.

**Ayant entendu son rapporteur,
Après en avoir délibéré,**

**Le Conseil d'administration
A l'unanimité des membres présents,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de la Régie du Théâtre de Gascogne,

Approuve le projet artistique et culturel du Théâtre de Gascogne pour 2019-2022.

Décide de solliciter l'appellation « Scène conventionnée d'intérêt national » mention « Art et Territoire » auprès du Préfet de Région.

Autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer toute pièce ou document relatif à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme
A saint Pierre du Mont, le 17 janvier 2019

Le Président,
Charles DAYOT

— Transmission en préfecture le 28/01/19
— Affichage le 29/01/19

